

Bulletin d'information Municipale

Saint-René-de-Matane



Mot du maire

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Je tiens à vous informer que la couverture concernant le cellulaire s'améliore progressivement dans notre région. Nous constatons une nette amélioration du réseau, notamment sur le trajet entre notre village et Matane, le signal est de plus en plus présent à cet endroit.

Cependant, une portion du secteur du village Dancause demeure moins bien desservie. Nous en sommes bien conscients, et nous comprenons à quel point, en 2025, une connectivité fiable est essentielle – tant pour le quotidien des citoyens que pour la sécurité des visiteurs et des voyageurs. Alors, on doit encore patienter un peu avant que celui-ci soit présent partout.

Je profite de ce petit journal pour exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué aux efforts liés au feu survenu sur notre territoire afin de garder celui-ci contenu. Je tiens à remercier chaleureusement tous les pompiers qui sont venus en renfort, soit ceux du Service régional de sécurité incendie de la Matanie (SRSI) ainsi que du Service de sécurité incendie de Matane. Également la SOPFEU qui a détecté ce dernier, notre personnel municipal ainsi que l'ensemble des intervenants qui ont participé de près ou de loin à la gestion de cette situation. Le centre communautaire fut mis à la disposition des pompiers afin de nourrir les troupes.

Ce fut un remarquable travail d'équipe, empreint de solidarité, de professionnalisme et de dévouement. Merci à chacun et chacune d'entre vous pour votre engagement et votre soutien. C'est dans des moments comme ceux-ci que nous voyons que notre municipalité est proactive. De ce fait, nous demandons à tous nos citoyens d'éviter tout type de feu à cette période où le risque est très élevé. Il est strictement interdit sur tout le territoire, une simple étincelle peut être fatale, ceci même avec un pare-étincelle. Vérifier toujours l'indice de feu sur la SOPFEU avant d'allumer un feu afin de vous assurer qu'il n'y ait aucun danger. Redoublons de prudence.

Rémi Fortin
Rémi Fortin, maire



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 2025-03, intitulé « Projet de règlement numéro 2025-03 de citation patrimoniale des ponts François-Gagnon et Jean-Chassé ».

OBJET DU PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03

La Municipalité de Saint-René-de-Matane envisage l'adoption d'un règlement afin de citer à titre de biens patrimoniaux les ponts François-Gagnon et Jean-Chassé aux dispositions de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Cette citation vise à reconnaître la valeur patrimoniale, historique, architecturale et paysagère de ces ouvrages emblématiques du territoire de la Municipalité.

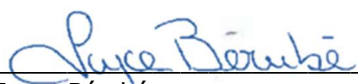
COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **24 septembre 2025 à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil consultatif d'urbanisme de la Municipalité (CCU) où son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

OÙ PUIS-JE CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT?

Le projet de règlement est disponible pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au <https://saintrene.ca/>

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 28^e jour du mois de juillet 2025.



Joyce Bérubé,
Directrice générale
et greffière-trésorière

UNE 5^E ÉDITION DES JOURNÉES DE LA CULTURE PARTOUT DANS LA MATANIE

Dans le cadre des 29^{es} Journées de la culture, qui auront lieu du 26 au 28 septembre 2025, toute la population est invitée à prendre part à une dizaine d'activités à Baie-des-Sables, St-Ulric, St-Léandre, Ste-Paule, Ste-Félicité et Grosses-Roches. De nombreuses activités sont aussi proposées à Matane durant les trois jours de l'événement. Enfin, des activités sont offertes en milieu scolaire dans les municipalités de St-Ulric, St-René-de-Matane et St-Adelme.

Plusieurs organismes, artistes, artisans, bénévoles et municipalités contribuent à la réalisation de ce projet partout sur le territoire.

Ces activités sont proposées dans le cadre des Journées de la culture et sont rendues possible grâce à la participation financière d'Hydro-Québec, de la MRC de La Matanie, de la Ville de Matane et nombreux partenaires locaux.

La programmation complète des Journées de la culture dans la Matanie sera disponible dès septembre sur le site de la MRC www.lamatanie.ca/loisirs, dans les médias locaux et sociaux.

À propos des Rencontres Hydro-Québec

Les Rencontres Hydro-Québec constituent un volet spécial des Journées de la culture rendu possible grâce à la participation financière d'Hydro-Québec et visant à susciter et à soutenir la production, lors de l'événement, d'activités culturelles et artistiques dans des municipalités de moins de 3 000 habitants. Inscrites dans la programmation des Journées, ces activités contribuent à mettre en valeur la fierté locale des villes, à célébrer la culture du territoire et à l'amener dans le quotidien des citoyens et citoyennes.

Site officiel des Rencontres Hydro Québec : www.journeesdelaculture.qc.ca/projets/les-rencontres-hydro-quebec

Source et renseignements : Marie-Claude Soucy, MRC de La Matanie
marieclaudesoucy@lamatanie.ca / 418-562-6734 poste 211
journeesdelaculture.qc.ca/culturepourtous.ca

VIDANGE DE BOUES

VEUILLEZ CONSULTER L'AVIS PUBLIC DANS LE JOURNAL POUR PRENDRE LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES. CE CONTRAT EST DONNÉ À SANI-MANIC, IL N'EST PAS DE LA RESPONSABILITÉ DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE VOUS AVISER DES DATES QUE VOTRE VIDANGE SE FERA. LES DATES SONT INDIQUÉES ET NOUS NE SOMMES PAS INFORMÉS DU MOMENT AU CALENDRIER QUE CEUX-CI PASSERONT À VOTRE RÉSIDENCE.

S'IL VOUS PLAÎT, VEUILLEZ EN PRENDRE BONNE NOTE.

♦ Vous devez vous assurer que votre terrain est facilement accessible. La vidange de votre installation sera effectuée à l'aide d'un camion (distance maximale du tuyau du camion : 80 pieds / 24 mètres).

☐ Vous devez localiser l'ouverture de l'installation septique et retirer toutes obstructions pouvant nuire à son ouverture (terre, gravier, herbe, arbuste, mobilier, ornement, etc.).

☐ Si le vidangeur ne peut accéder à votre installation septique, vous devrez assumer les coûts d'une visite additionnelle.

☐ Les couvercles doivent être visibles et dégagés afin d'être manipulés sans difficulté par le vidangeur.

☐ Votre présence n'est pas nécessaire lors de la vidange. Un employé municipal assurera la surveillance des travaux. Une copie du bon de travail du vidangeur sera laissée sur place. Merci!

Veillez noter que la MRC de La Matanie procédera dans les prochaines semaines à la vidange des installations septiques des résidences isolées, en collaboration avec la Municipalité de Saint-René-de-Matane et l'entreprise Sani-Manic.

«

Les vidanges seront effectuées du 1^{er} au 28 août 2025.

AVIS À L'OCCUPANT

Vidange des installations septiques des résidences isolées de la MRC de La Matanie

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Saint-René-de-Matane (Québec), G0J 3E0
178, avenue Saint-René, C.P. 58

Téléphone : 418-224-3306

Télécopie : 418-224-3259

Courriel : st-renedematane@lamatanie.ca